



Annexe 4

La feuille de match

Amendes

A partir de la saison 2023 / 2024, pour tout manquement sur la feuille de match et son annexe, chaque arbitre, toute catégorie confondue, sera pénalisé financièrement suivant le barème énoncé ci-dessous.

MOTIFS	1 ^{er} infraction	récidive
Non inscription ou erreur du résultat	Avertissement	5,00 €
Non inscription des frais ou des kilomètres		
Oubli de signatures		
Oubli d'inscrire les remplacements		
Non inscription ou refus des réserves techniques	10,00 €	
Non inscription des observations d'après match sur la feuille annexe pour exclusion ou incident sur la rencontre	20,00 €	
Match non honoré sans excuse valable		
Falsification de la feuille de match	Décision CDA + 25,00 €	
Non inscription des avertissements	Décision CDA + 15,00 €	
Non inscription des exclusions	Article 36.14 + 25,00 €	
Non envoi du rapport dans les 48 h après la rencontre pour exclusion ou incident sur la rencontre	Article 36.14 + 30,00 €	
Absence non excusée à une convocation d'une commission de District	40,00 €	

Tout manquement sera notifié par mail dans la semaine qui suit la rencontre sur la boîte mail @lgef de l'arbitre concerné, en spécifiant le motif du manquement.

La date limite de paiement de l'amende sera indiquée sur le mail.

L'arbitre concerné devra régler son amende par le moyen de son choix.

Tout arbitre n'ayant pas réglé son amende avant la date limite de paiement sera privé de désignation à partir du week-end suivant cette date.